

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 septembre 2010

Remarque concernant la mise à l'enquête P-132-67-5-2010-ME, Ch. De Maillefer 14

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé. De plus, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Les plans mis à l'enquête comportent deux emplacements de stationnement pour deux-roues bien situés près des entrées. Par contre, selon le RLATC, ces emplacements doivent être réservés uniquement aux vélos (norme VSS 640 065) et la surface prévue correspondre à la norme VSS 640 066, ce qui n'est pas le cas dans ce projet. Il est en effet inapproprié de vouloir mettre des crochets pour suspendre les vélos en hauteur ce qui permet de gagner de la place, mais ne permet pas un usage simple et dissuade d'utiliser son vélo au quotidien.

Nous demandons donc que soit intégré à ce projet un nombre de places de stationnement pour vélos selon les exigences des normes VSS. Il serait en outre souhaitable que du stationnement vélo soit aussi prévu à l'extérieur, couvert et sécurisé. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra encourager les élèves à utiliser ce moyen de transport écologique.

En espérant que notre remarque retiendra toute votre attention en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Karine Crousaz
Présidente

Stéphane Bolognini
Membre du comité